

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2009

## KONTSEILUKO BLITZARRAREN BILDUMA URRIAREN 8KOA

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF/SANEAMENDU KOLEKTIBOA

#### Extension du réseau

Un avant projet d'extension du réseau d'assainissement collectif a été présenté à l'assemblée.

Il couvre le secteur compris entre Estekatea et Bidegaina. Le projet prévoit 14 branchements individuels, une pompe de relevage, pour un linéaire de 1090 mètres.

Priorité est donnée à ce secteur afin de permettre la mise en œuvre du projet de création d'un multiple rural, en contrebas du fronton.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du réseau et sollicité les aides financières éventuelles auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

#### Prolongation du délai de raccordement au réseau

Le Maire a rappelé le délai légal accordé pour effectuer le raccordement au réseau. Pour les immeubles existants lors de la construction du réseau, le raccordement est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout (1<sup>er</sup> septembre 2008), ce qui signifie que les immeubles non raccordés à ce jour ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour se raccorder.

Toutefois, dans certains cas, le Maire peut accorder des prolongations de délai, notamment aux propriétaires d'immeubles ayant fait l'objet d'un permis de construire datant de moins de 10 ans et lorsqu'ils sont pourvus d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement.

Ainsi, par arrêté du Maire, un délai supplémentaire pourra être accordé à M. CASTOREO (jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2011) et à M. LAFARGUE (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015) et ce, sous réserve du résultat du contrôle de leur assainissement autonome. En ce qui concerne l'exonération des frais de branchement au réseau, soit 500.00 €, ils pourront en bénéficier s'ils raccordent leur immeuble, dans un délai de six mois, à compter de la date de l'arrêté.

### TRAVAUX DE VOIRIE 2009/BIDETAKO LANAK

M. le Maire rappelle qu'il a procédé à la consultation des entreprises par appel public à la concurrence en date du 16 juin 2009 pour la réfection de la voirie communale, programme 2009.

Deux entreprises ont remis une offre. L'offre de l'entreprise DUBOS, étant économiquement la plus avantageuse, a été retenue.

Il a été précisé que le marché de travaux en procédure adaptée se présente

sous forme d'un marché à bons de commande, d'une durée de un an, reconductible trois fois (2009 à 2012).

Le Maire a été autorisé à signer le marché. Les chemins faisant l'objet de travaux sont ceux d'Antxartia, de Gandaramendia, Granja, Etxeberriborda, Fermin, Berheta, Bildaritz, Bixtaeder (Pena), Oihanburia, Iputxagerria. Une partie de la voie communale n° 9 est également concernée. Enfin, le chemin faisant limite entre les communes d'Ayherre et d'Isturitz fera l'objet de travaux suite à la régularisation de l'assiette du chemin. ; les frais étant répartis entre les deux communes.

## **REHABILITATION TRINQUET/TRINKETAREN ERREBERRITZEA**

### **Avenants aux travaux**

Dans le cadre de ces travaux, des avenants en plus value ou moins value se sont avérés nécessaires, suite à divers décisions prises notamment par la Commune, par les bureaux de contrôle et service incendie.

Le montant des avenants est de 70 929.86 HT. Le montant initial des marchés était de 587 781.36 €, soit un montant de travaux, avenants inclus de 658 711.19 € HT, ce qui représente une plus value de + 12 %. Pour mémoire, le devis estimatif établi par l'architecte était de 680 000 € HT.

Le Maire a été autorisé à signer ces avenants.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET**

Le crédit affecté au programme « réhabilitation trinquet » est augmenté de 150 000 € compensé par un prêt complémentaire de 70 000 €, et un autofinancement de 80 000 €.

## **REHABILITATION PRESBYTERE/APEZ ETXEAREN ERREBERRITZEA**

Le conseil municipal a donné son accord de principe pour la réhabilitation du presbytère en y créant 2 logements : 1 T4 et 1 T2.

Le prévisionnel de la dépense s'élève à 176 000 € HT, travaux, honoraires et divers compris. Selon une première étude financière, cette opération serait subventionnable par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat et bénéficierait d'un emprunt, sur 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux de 1.85 %. Le reste, soit 10 000 €, serait financé par la Commune sur ses fonds propres. A noter que le montant des loyers perçu couvrira l'annuité de la dette.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par M. BARBIER Jean-Pascal, maître d'œuvre, sur Ayherre.

## **BOURSES COMMUNALES ANNEE UNIVERSITAIRE 2008/2009**

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux étudiants de la Commune bénéficiant d'une bourse départementale, une aide représentant 15 % du montant attribué par le Département.

Fait à AYHERRE, le 15 octobre 2009  
Le Maire,